

Chiffres-clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique

– éd. 2019

FAITS ET
CHIFFRES

Direction générale
de l'Administration
et de la Fonction publique


Emploi et caractéristiques des agents dans les trois versants de la fonction publique

■ La fonction publique compte 5,53 millions d'agents publics, soit 20 % de l'emploi total en France. En 2017, 62 % des agents de la fonction publique sont des femmes (46 % dans le secteur privé). Ce taux est de 56 % dans la fonction publique de l'État (FPE), 61 % dans la fonction publique territoriale (FPT) et 78 % dans la fonction publique hospitalière (FPH).

Par catégorie hiérarchique

- Dans la fonction publique, les femmes représentent 65 % des effectifs de catégorie A, 56 % de catégorie B, et 63 % de catégorie C.
- Dans la FPE, 62 % des agents de catégorie A sont des femmes, 42 % en catégorie B et 54 % en catégorie C.
- La FPT compte 62 % de femmes en catégorie A, 63 % en catégorie B (principalement dans les filières sociale et administrative) et 61 % en catégorie C.
- La FPH compte 75 % de femmes en catégorie A, 82 % en catégorie B et 78 % en catégorie C.

Dans les emplois de direction

- Parmi les 126 646 postes dans les corps et emplois A+, 41 % sont occupés par des femmes. Elles représentent 37 % des 23 807 postes dans les corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction (ESD). Les femmes représentent 33 % des ESD de la FPE, 31 % des ESD de la FPT et 49 % des ESD de la FPH.
- Parmi les 108 499 agents fonctionnaires et contractuels A+ de la FPE, 40 % sont des femmes. Elles représentent 33 % des 11 272 agents de l'encadrement supérieur et des emplois de direction (parmi eux, 25 % des 461 agents dans les corps et emplois à la décision du Gouvernement), 59 % des 12 782 agents des corps d'inspection, contrôle et expertise et 38 % des 84 445 agents de l'enseignement supérieur, recherche et assimilés. On compte 67 % de femmes dans les corps et emplois des juridictions judiciaires, ainsi que 48 % des recteurs, 33 % des secrétaires généraux et 31 % des directeurs d'administration centrale, 24 % des ambassadeurs, 17 % des préfets.
- Dans la FPT, les femmes représentent 51 % des 12 229 agents A+.
- Dans la FPH, les femmes représentent 49 % des 5 918 agents A+, 48 % des 2 810 agents du corps des directeurs d'hôpitaux (DH), dont 30 % des DH nommés sur des emplois fonctionnels, 49 % de DH hors classe et 55 % de DH classe normale.
- Dans les trois versants de la fonction publique, les hommes sont plus âgés que les femmes dans les emplois A+ (+ 1,8 an dans la FPE, + 3,8 ans dans la FPT et + 4,2 ans dans la FPH). La part de ces femmes est systématiquement supérieure chez les moins de 30 ans (+ 0,7 dans la FPE, + 1,5 dans la FPT et + 2,2 dans la FPH), et inférieure chez les plus de 50 ans (- 7,6 dans la FPE, - 13,4 dans la FPT et - 16,1 dans la FPH), ce qui semble démontrer une féminisation récente des emplois supérieurs.

Par ministères, filières et métiers

- Les ministères le plus féminisés sont l'Éducation nationale (72 %). De plus, 83 % des professeurs des écoles sont des femmes) ainsi que les ministères sociaux (71 %), et les moins féminisés sont les Armées (22 %) et l'Intérieur/Outre-mer (29 %).
- Les filières les plus féminisées dans la fonction publique territoriale sont les filières sociale (96 %), médico-sociale (95 %), administrative (82 %), médico-technique (77 %) et animation (72 %). Les filières les moins féminisées sont les filières incendie et secours (5 %) et sécurité-police municipale (22 %).
- Dans la fonction publique hospitalière, les filières administrative et soignante comptent respectivement 90 % et 87 % de femmes, alors que la filière « technique ouvrière » ne compte que 35 % de femmes.

Fonctionnaires et contractuels

■ La fonction publique compte 64,5 % de femmes parmi les fonctionnaires et 67,5 % parmi les contractuels : 61 % de fonctionnaires et 62 % de contractuels dans la FPE (53 % et 63 % hors enseignants) ; 59 % de fonctionnaires et 67 % de contractuels dans la FPT ; 81 % de fonctionnaires et 78 % de contractuels dans la FPH.

Par âge

■ Dans la fonction publique, la moyenne d'âge est de 43,5 ans pour les femmes et de 43,1 ans pour les hommes : dans la FPE, 43,2 ans pour les femmes et 41,7 ans pour les hommes ; dans la FPT, 45,5 ans pour les femmes et 45,1 ans pour les hommes ; dans la FPH, 41,5 ans pour les femmes et 43,3 ans pour les hommes.

Travailleurs handicapés

■ Dans la fonction publique, 52 % des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sont des femmes : 81 % dans la FPE, 43 % dans la FPT, et 67 % dans la FPH.

Par niveau de diplôme

■ **53 % des agents de la fonction publique ont un diplôme de l'enseignement supérieur (54 % des femmes et 50 % des hommes)**, contre 38 % dans le secteur privé (41 % des femmes et 35 % des hommes). 73 % des agents de la FPE (80 % des femmes et 65 % des hommes) ; 29 % dans la FPT (31 % des femmes et 25 % des hommes) ; 50 % dans la FPH (49 % des femmes et 55 % des hommes).

Recrutements externes, changements de statut et mobilité

■ **Dans la FPE, en 2017, 38 369 recrutements externes ont été effectués, dont 65 % de femmes.**

■ **Les femmes réussissent mieux que les hommes le concours d'accès aux postes de catégorie A** (58 % de femmes parmi les présents et 70 % parmi les recrutés), moins bien en catégories B (55 % de femmes parmi les présents et 49 % parmi les recrutés) et C (63 % de femmes parmi les présents et 57 % parmi les recrutés). Concernant la catégorie A, les femmes sont notamment plus nombreuses à se présenter aux concours d'enseignants (68 % de femmes parmi les candidats présents), où les recrutements sont majoritairement féminins (73 % des lauréats).

■ En 2018, au concours externe de l'ENA, 15 femmes et 25 hommes ont été reçus (pour 229 femmes et 384 hommes présents) ; 12 femmes et 20 hommes au concours interne ; 3 femmes et 5 hommes (pour 38 femmes et 47 hommes présents) au troisième concours. Sur les 80 lauréats externes, internes et 3ème concours, 30 sont des femmes et 50 sont des hommes (38 % de femmes).

■ **Mobilité** : 5,6 % des agents de la fonction publique ont changé d'employeur entre 2016 et 2017 : 5,6 % de femmes et 5,5 % d'hommes.

■ **Mobilité géographique** (changement de zone d'emploi) : elle a concerné, entre 2016 et 2017, 4 % des femmes et 4,6 % des hommes dans la fonction publique : 6,8 % des femmes et 7,3 % des hommes dans la FPE ; 1,9 % des femmes et 1,8 % des hommes dans la FPT ; 2,8 % des femmes et 4,4 % des hommes dans la FPH.

■ **Changement de catégorie hiérarchique** : 0,9 % des femmes et 1 % des hommes ont changé de catégorie hiérarchique en 2017.

Retraite

■ **Sur les 43 548 fonctionnaires civils de la FPE (hors La Poste et Orange) dont la pension est entrée en paiement en 2018, 41 % étaient des femmes** ; dans la FPT, sur 43 138 fonctionnaires, **55 % étaient des femmes** ; et dans la FPH, sur 26 059 fonctionnaires, 78 % de femmes.

■ Le montant moyen des pensions mensuelles brutes de droit direct en paiement au 31 décembre 2018 était, dans la FPE (pensions civiles, hors La Poste et Orange) de **2 063 euros pour les femmes et 2 449 euros pour les hommes** ; dans la FPT (CNRACL), de **1 187 euros pour les femmes et 1 376 euros pour les hommes** ; et pour la FPH (CNRACL) de **1 525 euros pour les femmes et 1 633 euros pour les hommes**.

Rémunérations

■ En 2017, le salaire net mensuel moyen (exprimé en équivalent temps plein) est, dans la FPE, de **2 408 euros pour les femmes et 2 785 euros pour les hommes** ; dans la FPT de **1 867 euros pour les femmes et 2 053 euros pour les hommes** ; dans la FPH de **2 164 euros pour les femmes et de 2 722 euros pour les hommes** (pour le secteur hospitalier public : **de 2 217 euros pour les femmes et 2 807 euros pour les hommes** ; et pour le secteur social et médico-social **1 822 euros pour les femmes et de 1 963 euros pour les hommes**).

Formation

■ Les agents des ministères ont eu en moyenne 9 jours de formation statutaire et professionnelle pour les femmes et 8,8 jours pour les hommes (hors enseignement). Dans l'enseignement (Éducation nationale et Enseignement supérieur et recherche), les femmes ont eu 3,5 jours de formation et les hommes 5 jours.

Organisation du temps de travail et congé parental

■ **1 137 850 agents sont à temps partiel dans la fonction publique, dont 933 573 femmes (82 %)**. Dans la fonction publique, **23 % des femmes fonctionnaires sont à temps partiel, contre 6 % des hommes**. Dans la FPE, 15 % des femmes fonctionnaires contre 4 % des hommes (20 % des femmes fonctionnaires dans la tranche 30-39 ans) ; dans la FPT, 29 % des femmes fonctionnaires contre 7 % des hommes (35 % des femmes fonctionnaires dans la tranche 30-39 ans) ; dans la FPH, 26 % des femmes fonctionnaires contre 8 % des hommes (34 % des femmes fonctionnaires dans la tranche 30-39 ans). Dans la FPE en 2017, sur les **5 253 agents en congé parental, 94,7 % sont des femmes ; elles sont 96,8 % dans la FPT en 2015**.

[Sauf mention contraire, les chiffres sont donnés pour l'année 2017].